

# Le Service déchets vous informe

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

**TRI**  
**RECYCLAGE**  
**INFORMATIONS**

**Programme local de prévention**

**Bilan 2022 Coûts et recettes**

**Les biodéchets**

???



# LES BIODÉCHETS



" Déchets non dangereux biodégradables du jardin ou des parcs, des déchets alimentaires ou de cuisine [...] ." L541-1-1



**Au 1er janvier 2024 : Tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets alimentaires.**



**Compostés, nos déchets sont 100 % recyclés !**



=



## DE QUELS DÉCHETS PARLONS-NOUS ?



- déchets de cuisine : déchets de préparation, restes de repas, thé, café, sachets et filtres en papier, aliments périmés, essuie - tout



- déchets de jardin : feuilles, fleurs fanées, petits branchages

## UN GESTE NATUREL ET FACILE !

- on jette nos biodéchets
- on équilibre : déchets secs/déchets humides
- on mélange 1 fois par mois
- on surveille, on laisse faire la nature
- et on recommence !



## LES AVANTAGES DU COMPOST :

**économique et écologique !**

- valorisation des biodéchets
- diminution des ordures ménagères enfouies
- engrais naturel
- fertilisation naturelle des sols
- amélioration de la rétention d'eau dans les sols
- économie en réduisant l'achat d'engrais et de terreau ...



**9 à 12 mois**

## COMMENT FAIRE ?

La CCBD étudie plusieurs solutions :



- compostage individuel
- compostage partagé
- collecte spécifique



## LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

en tas, en bac (composteur) ou entre 3 palettes...

Les déchets doivent être en contact directement avec le sol.

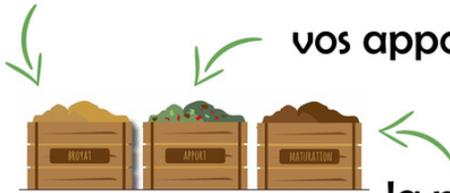
Le compost peut être utilisé jeune comme paillage ou mûr pour votre potager, vos plantations ... **mais jamais pur toujours en mélange !**

## LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

fonctionne avec 3 bacs :

la matière sèche  
pour équilibrer

vos apports



la maturation du compost

Pour que le site fonctionne, il faut :

- un groupe d'habitants motivés
- 2 / 3 référents actifs pour vérifier, mélanger, équilibrer ...
- 1 espace public suffisamment grand

## LA COLLECTE SPÉCIFIQUE

= une solution complémentaire au compostage de proximité.

Les biodéchets sont triés et déposés dans un contenant dédié en point d'apport volontaire sur la voie publique.

Cette collecte peut concerner aussi les acteurs de la restauration publique ou privée, les commerces de bouches, les professionnels des marchés...



- adapter la fréquence des collectes pour limiter le stockage et les odeurs
- respecter la réglementation hygiène et sécurité alimentaire
- trouver un exutoire à proximité

**1 composteur bien géré = 1 composteur qui ne sent pas mauvais !**

## Habité et vivant !

Bactéries, champignons,  
lombrics, cloportes ...

Tous utiles !

Ces décomposeurs fabriquent  
le compost en digérant vos  
apports ...



# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2022 - 2027

## 1. LE PLPDMA

Il s'agit d'un document qui définit pour une durée de 6 ans les objectifs en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) et les actions à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Les objectifs sont définis à partir d'un diagnostic et des pratiques du territoire.



## 2. LA PRÉVENTION

C'est l'ensemble des actions stratégiques qui visent à réduire les quantités de déchets produits ainsi que leur nocivité, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et produits.

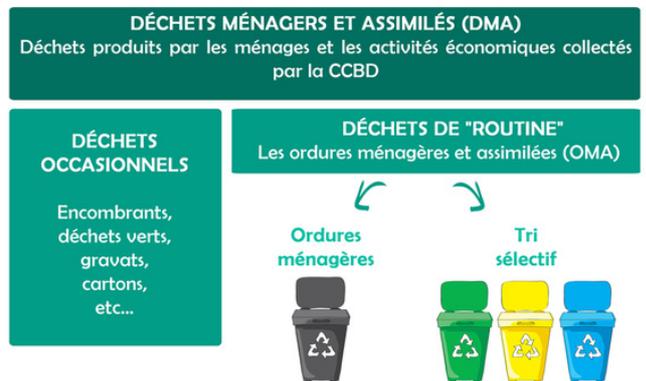
C'est éviter qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet.

**"le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !"**

## 3. DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Le PLPDMA concerne les déchets qui sont de la compétence de la CCBD :

- les déchets des habitants (dits "ménagers") : ordures ménagères ou déchets triés dans le cadre du tri sélectif.
- les déchets des entreprises, administrations et collectivités collectés en même temps que ceux des habitants (dits "assimilés").



**Les déchets du bâtiment, industriels, agricoles ou de santé ne sont donc pas concernés par ce programme.**

## 4. DIAGNOSTIC

1320 conteneurs  
42 semi-enterrés

69 colonnes  
25 semi-enterrés

72 colonnes  
25 semi-enterrés



23 conteneurs  
72 colonnes  
19 semi-enterrés

3 camions poubelles  
1 camion de transport  
1 camion bas de quai  
1 camion de tri sélectif



25 agents

1 camion benne  
1 manitou  
1 mini pelle  
1 utilitaire  
5 véhicules légers

3 déchèteries  
1 service technique  
1 quai de transfert  
1 pont bascule

**BILAN  
2022**

Ordures ménagères 308.5 Kg/an/hab + Emballages ménagers 17.5 Kg/an/hab + Papier 13.4 Kg/an/hab + Verre 53 Kg/an/hab + Déchèterie 205.7 Kg/an/hab

# 5. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Les objectifs de la CCBD pour la période 2022-2027 sont les suivants :

- réduire de 20 % les déchets ménagers et assimilés
- atteindre 65 % de déchets triés
- diminuer la quantité de déchets enfouis de 50 %
- augmenter de 10 % la quantité des déchets faisant l'objet de réemploi
- valoriser les déchets alimentaires



# 6. PROGRAMME D' ACTIONS

Le PLPDMA de la CCBD se traduit par la mise en place de 16 actions réparties en 7 axes de travail

01

## EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

- Action 1 : charte d'engagement des administrations
- Action 2 : multiplier les manifestations éco-responsables

02

## TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

- Action 3 : renforcer les pratiques du compostage individuel
- Action 4 : promouvoir le compostage collectif

03

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- action 6 : élaborer un plan de communication déchets
- Action 7 : sensibilisation de proximité
- Action 8 : sensibilisation auprès des scolaires

04

## RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Action 9 : promouvoir de réemploi et la réutilisation
- Action 10 : caractérisation des ordures ménagères résiduelles

05

## DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES DE VALORISATION

- Action 11 : mettre en place de nouvelles filières
- Action 12 : valoriser les déchets verts

06

## LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Action 13 : accompagner les acteurs de la restauration collective

07

## GESTION DES DÉCHETS

- Action 14 : optimiser la collecte des déchets
- Action 15 : capter le flux carton
- Action 16 : instaurer la redevance spéciale

# BILAN 2022



## TONNAGES COLLECTÉS



**Ordures  
ménagères**

**2 887T35**



+ 1 %  
par rapport à 2021



**Déchets recyclables**

Emballages  
ménagères

**204T47**

- 1 %

Papier

**125T6**

- 23 %

Verre

**494T15**

+ 5 %

par rapport à 2021



**Déchèteries**

**1 924T82**



## RATIO PAR HABITANT

**203 Kg**

**305 Kg**

**13 Kg**

**52 Kg**

**17 Kg**



## COÛTS ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**Les coûts : 2 122 744 €**

dont :

- traitement des déchets =

**741 507 €**

- transport = **48 904 €**

- collecte / pré collecte =

**1 136 853 €**

- charges fonctionnelles =

**140 947 €**

**Les recettes : 2 296 802 €**

dont :

- vente de matériaux =

**50 872 €**

- soutiens des éco organismes =

**100 825 €**

- recettes fiscales = **2 127 086 €**



**Les acquisitions de véhicules ou gros matériels ne sont pas comptabilisées ici  
(amortissements / investissements)**



# LES DÉCHÈTERIES

## LE HAUT BUËCH

La déchèterie d'Aspres sur Buëch vous accueille

### TOUTE L'ANNÉE

Lundi 13h30 - 17h  
Du mardi au samedi  
9h - 12h et 13h30 - 17h

Renseignements au 04 92 58 02 42

## LE DÉVOLUY

La déchèterie d'Agnières vous accueille

### À partir du 1er décembre

Du lundi au vendredi  
8h30-12h et 13h30 - 17h

### À partir du 1er avril

Du mardi au samedi  
8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Renseignements au 04 92 58 94 67



## LA VALLÉE DU BUËCH

La déchèterie du Boutariq à Veynes vous accueille

### TOUTE L'ANNÉE

du lundi au samedi  
8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Renseignements au 04 92 57 21 33

**LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES  
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS**

**— SONT INTERDITS :**

- FOUILLE ET RÉCUPÉRATION
- DÉPÔTS DEVANT LE PORTAIL ET AUX ABORDS
- PÉNÉTRER EN DEHORS DES HORAIRES

## DÉCHETS ACCEPTÉS



## DÉCHETS REFUSÉS

- ORDURES MÉNAGÈRES
- AMIANTE, FIBRO CIMENT
- CARCASSE ET MOTEURS DE VOITURE
- MÉDICAMENTS
- PRODUITS EXPLOSIFS OU RADIOACTIFS
- CADAVRES D'ANIMAUX
- PNEUS POIDS LOURDS ET AGRICOLES, JANTÉS
- ...

D'autres filières de tri peuvent se développer ...



# La collecte des encombrants

( n'est ni un vide maison ni un service de déménagement )

## Dates

1<sup>er</sup> mercredi du mois : Veynes, Chabestan, Châteauneuf d'Oze, Furmeyer, Oze, Le Saix et Saint Auban d'Oze

2<sup>ème</sup> mercredi du mois : le Dévoluy de mai à décembre

3<sup>ème</sup> mercredi du mois : Montmaur, Manteyer, la Roche des Arnauds et Rabou

Dernier mercredi du mois : Aspremont, Aspres sur Buëch, la Beaume, La Faurie, La Haute Beaume, Montbrand, St Julien en Beauchêne, Saint Pierre d'Argençon

## Que jeter ?



**GRATUIT**

Les déchets qui ne rentrent pas dans 1 coffre de voiture.

En pratique, il peut s'agir :

- de mobilier (table, armoire ...)
- de matelas, sommiers
- sanitaire (baignoire, bac douche, évier, lavabo, bidet, wc ...)
- d'appareils de gros électroménager (lave linge, réfrigérateur...)



Toutefois, certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants :

- les gravats, déblais, décombres
- les déchets verts
- les pneus
- les bouteilles de gaz
- les pièces de véhicule à moteur
- les ordures ménagères résiduels, déchets putrescibles ...



Déchets dangereux, toxiques : peinture, solvant, amiante, batterie

## Étapes à suivre



**aucun objet ne sera collecté à l'intérieur de la propriété.**

-  Appeler le 04 92 58 02 42 avant le mardi précédant la tournée, au plus tard à 12h
-  Décrire les déchets à enlever, donner vos coordonnées (Nom, adresse, N° de téléphone)
-  Sortir les encombrants le jour même en veillant à respecter le voisinage et les règles de sécurité et le cheminement piéton.  
Seuls les objets mentionnés lors de la prise de rendez-vous seront enlevés.